



Transformation du groupe

Le Groupe se trouve aujourd'hui confronté à une nouvelle forme de concurrence, en plus des acteurs traditionnels. L'utilisation de données de plus en plus nombreuses et mobiles, issues d'Internet et générant une nouvelle forme de produits d'assurances vont transformer les métiers. Le Groupe cherche à se préparer à cette transformation en anticipant les nouveaux besoins en termes de business et de métiers au travers du **Strategic Workforce Planning**.

Votre équipe CFE-CGC AXA CS & Matrix suit le sujet du **Strategic Workforce Planning** par l'intermédiaire de ses élus au Comité Européen AXA et ce depuis sa première présentation en 2014. Ceux-ci ont soigneusement veillé à ce que la Direction du groupe reste transparente sur le sujet, en demandant régulièrement des informations et des mises à jour en séance.

Le planning qui nous a été présenté se découpe en trois phases :

- Comprendre les défis de demain
- Identifier les futurs besoins en termes de compétences et d'ETP
- Construire le plan d'action (2016-2020) et définir l'investissement nécessaire pour le futur de l'entreprise.

La **Revue Stratégique**, même si elle doit être influencée par le plan stratégique du Groupe, a un impact plus concret sur les compétences et les ressources d'AXA CS & Matrix. Elle induit des recrutements, de nouveaux domaines de compétences et des moyens accrus sur certaines directions. Vos élus CFE-CGC seront présents lors de la présentation des plans de la Direction, pour veiller à ce que les intérêts des salariés soient pris en compte, au travers des nouvelles opportunités, en termes de métiers et/ou de formation.

Cette réflexion globale a mené Axa France à la négociation d'un nouveau plan de transition activité retraite (**TAR III**). Il donne aux salariés proche de la retraite et ne souhaitant pas accompagner la transformation du groupe, l'opportunité de prendre un congé jusqu'à 4 ans avant la date de départ à la retraite. L'accord AXA France prévoit une rémunération entre 60 et 65%, avec accès à l'intéressement / participation durant la période de suspension de l'activité.

Chez AXA CS & AXA Matrix les négociations sur un **TAR III** similaire débuteront dans les prochaines semaines. Vos élus CFE-CGC travailleront sur tous les points d'améliorations possibles pour aboutir à un accord d'ici la fin de l'année.

Enfin, l'accord sur la **Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences (GPEC)** sera signé d'ici la fin de l'année. C'est au travers de cet accord que l'entreprise s'engage sur :

- L'anticipation dans la gestion de l'emploi et des compétences
- L'accompagnement des collaborateurs dans leur parcours professionnel
- Le développement des trajectoires professionnelles
- Le télétravail, le «new way of work », etc...

Dans cet accord, beaucoup de sujets structurants seront abordés, en lien ou pas avec la revue stratégique. Vos élus CFE-CGC vont débattre avec la Direction pour défendre vos intérêts et obtenir le meilleur compromis à travers une négociation constructive pour l'avenir de tous les salariés.

Intéressement UES AXA CS & Matrix

Lors de la réunion du CE du 21 avril, Frédéric Fischer a présenté les comptes sociaux 2015 de l'entreprise. A cette occasion, la Direction a annoncé qu'au vu des résultats de certains critères déterminants (Résultat Opérationnel, Ratio Combiné), et sans connaître le taux définitif, l'intéressement sera moins bon que l'année dernière mais **se situerait cependant entre 8 et 9%** du salaire brut annuel.

L'équipe CFE-CGC avait déjà fait part à la Direction de son inquiétude concernant les résultats de l'entreprise pour l'année 2015 et de leurs impacts sur le calcul de l'intéressement. Lors de la prochaine réunion de la commission économique, vos élus CFE-CGC rappelleront à la Direction que l'engagement des salariés d'AXA CS & Matrix ne décroît pas malgré les difficultés et le stress auxquels ils doivent faire face en matière d'adaptation au changement ou de charge de travail.

L'effort consenti par chacun doit trouver une réponse sur le plan de la reconnaissance même si on ne peut pas nier le caractère aléatoire que doivent prendre les critères de calcul de l'intéressement.

Loi Macron 2016 sur l'épargne salariale

- Jusqu'à l'an dernier, les dates limites de versement étaient le 30 avril pour la participation et le 31 juillet pour l'intéressement. C'est pourquoi nous avons toujours quelques centimes d'intérêts de retard pour la participation versée en juillet
- La loi harmonise les 2 dates au 31 mai, cela ne va pas changer grand-chose. Nous aurons quelques centimes d'intérêts en moins sur la participation et quelques autres en plus sur l'intéressement.
- Le vrai changement concerne les actions automatiques à défaut de consigne du salarié. Jusqu'en 2015 l'intéressement était par défaut versé directement au salarié.

Désormais sans consigne donnée, l'intéressement sera bloqué dans le Plan d'Epargne Entreprise dans le fonds AXA Euro Monétaire. Pour la participation, par défaut ce sera 50% PEE dans le fonds AXA Euro Monétaire et 50% PERCO même si le salarié n'a jamais versé au PERCO.

Nous recommanderons donc à chacun d'être vigilant au moment des options de placements et de donner ses ordres afin que de la trésorerie dont vous auriez besoin ne se retrouve pas bloquée dans un compte sans possibilité de retour.

- Enfin le forfait social (taxation) est diminué pour le PERCO (16% contre 20% pour le PEE). Il est payé par l'employeur, pas d'impact pour les salariés.

Télétravail

Le deuxième pilote du télétravail, qui concerne aujourd'hui une soixantaine de collaborateurs, arrive à son terme en juin. L'équipe CFE-CGC ne peut que se féliciter du bilan très positif de l'expérimentation, de l'aveu même des salariés qui ont pu bénéficier de ce dispositif, mais aussi de celui de leur manager. Selon nous, la productivité n'est pas dépendante de la présence d'un collaborateur dans l'entreprise et les élus CFE-CGC ne laisseront pas cet argument être utilisé pour justifier un refus lorsque le dispositif sera ouvert de façon plus large.

La possibilité de faire du télétravail, gage de productivité pour l'entreprise et de qualité de vie pour le salarié, doit être envisagée par tous sur des critères objectifs.

Un accord doit être négocié d'ici la fin de l'année et vos élus CFE-CGC feront des propositions constructives à la Direction pour que cette possibilité de nouvelle organisation du travail devienne un vrai outil pour l'entreprise.

CE du 21 avril 2016

Point d'actualité : Les chiffres du 1^{er} trimestre montrent que le renouvellement s'est globalement bien passé. Le pourcentage d'affaire renouvelé passe de 48% à 52%. C'est 5% à périmètre constant, ce qui est très bien. On est en avance sur le budget grâce à la RC. La progression est moindre en auto et en construction en raison de gros programmes non encore renouvelés et d'efforts tarifaires que l'entreprise n'a pas souhaité consentir. Le marché reste agressif mais globalement les affaires nouvelles compensent les affaires perdues.

L'équipe CFE-CGC a remonté l'inquiétude des salariés à propos de l'utilisation de la langue anglaise de plus en plus fréquente (documents, réunions..) et du positionnement de la France au sein d'AXA CS.

La Direction nous a répondu que le pilier d'AXA CS à court et moyen termes restait la France, qui représente à elle seule 50% de notre chiffre d'affaire. Nous retenons aussi les propos disant que le centre de décision reste en France.

Elle nous assure être bien consciente du sujet de la langue, et s'engage à être vigilante pour ne laisser aucun salarié en difficultés. L'équipe CFE-CGC prend note de ce discours et veillera à ce les actes suivent les paroles.

Situation trimestrielle de l'emploi : Sur AXA CS, 24 personnes ont signé un CDI (17 externes, 6 mobilités groupe et 1 cédésation) pour 21 sorties (6 démissions, 9 retraites, 1 licenciement et 5 mobilités). Sur AXA Matrix, il y a eu 3 sorties (1 mutation groupe et 2 démissions). Les effectifs en France sont de 823 personnes pour l'UES AXA CS & Matrix.

Les syndicats Assurance Cadres et Non-Cadres de la CFE-CGC fusionnent

En avril 2016, les syndicats de l'Assurance CFE-CGC ont fusionné pour se regrouper dans un syndicat unique : le **SNAPA**, Syndicat National de l'Assurance, de la Prévoyance et de l'Assistance.

La CFE-CGC a décidé de réunir ses forces en fusionnant les deux syndicats de l'assurance (*), cadre et non cadre, car elle souhaite, par cet acte fort, poursuivre les actions menées tant auprès des salariés non cadres que des salariés cadres.

Nos priorités demeurent celles de vous représenter et de vous accompagner dans un environnement en pleine évolution, tant en termes de réglementation que dans nos métiers, et cela quels que soient les postes que nous occupons.

Soyez assurés que nous poursuivrons nos efforts pour défendre les intérêts de tous les salariés.

(*) SNAATAM Syndicat National de l'Assurance, de l'Assistance des Techniciens et Agents de Maîtrise et SNCAPA Syndicat National des Cadres de l'Assurance, de la Prévoyance et de l'Assistance.



Téléconsultation

Nous avons désormais accès à la téléconsultation médicale. Cela veut dire que, sans frais supplémentaire, nous pouvons effectuer une visite médicale 24/24h, 7j/7j, par téléphone, auprès d'un médecin d'AXA Assistance, depuis la France et de partout dans le monde. Si nécessaire, une ordonnance peut-être envoyée auprès de la pharmacie de votre choix, partout en Europe et dans le monde.

L'équipe CFE-CGC se félicite de ce nouveau service, qui n'a pas de coût supplémentaire pour le salarié, et rappelle cependant que son utilisation n'est pas obligatoire mais peut être un plus dans la gestion de sa santé.

La consultation d'un médecin traditionnel reste un droit pour chacun d'entre nous.

Questions DP du mois d'avril

Les télétravailleurs, en cas de grève des transports, pourront travailler de chez eux avec l'accord de la RH et du manager.

Les accords appliqués en ce qui concerne les horaires d'une personne en télétravail sont exactement les mêmes que ceux pour une personne sur site.

Nous vous rappelons de bien vérifier le montant de votre déclaration suite à la réception fin avril de votre lettre fiscale, l'ADP a transmis à l'administration fiscale un montant erroné pour 317 d'entre nous.

Médaille du travail: Rapprochez-vous de vos représentants CFE-CGC pour connaître leur montant.

Vous avez pu remarquer dans ONE que vous étiez invité à communiquer les dates et raisons d'un déplacement personnel en Belgique. Il est entendu que vous n'êtes absolument pas tenu par votre employeur de communiquer quoique ce soit qui concerne votre vie privée.

Nous vous rappelons enfin que si vous n'êtes pas équipé d'un casque et d'une webcam pour l'utilisation de Lync, il vous suffit d'en faire la demande auprès de Sésame au 57 88 88.

Pour nous contacter

N'hésitez pas à vous rapprocher d'un de vos représentants CFE-CGC



Vos élus CFE-CGC :

Patricia Nunez	57 91 63	Marie-Christine Leclercq	Elodie Maggi	57 88 57
Yves Dremière	57 84 51		Sandrine Boisset	57 83 08
Guillaume Robieux	57 91 35	Olivier Pelras	Wilfried Fayolle	57 91 03
Christiana Peter	57 92 61	Paul de Torres	Muriel Mont	57 96 79
Laurent Lamarle	57 85 18	Isabelle André	Véronique Lagoutte	57 80 31
Adeline Sangu	57 95 56	Sandrina Caraco	Jean-F. Grelier	57 81 78
Hedi Ben Sedrine	57 92 24	Eric Gaulmin	Michel Teixeira	57 94 15